

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES
N° 222 – ÉDITION DU 07 NOVEMBRE 2024

SOMMAIRE

1 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS N° GSAF2024-12 abrogeant l'arrêté SDIS N° GSAF2023-16 et fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.
- Arrêté SDIS N° GSAF2024-13 abrogeant l'arrêté N° GSAF2024-3 et fixant la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social et territorial du SDIS de Meurthe-et-Moselle.

ARRETES REGLEMENTAIRES



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



ARRETE SDIS N° GSAF2024-12 ABROGEANT L'ARRETE SDIS N°GSAF2023-16 ET FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU la délibération du conseil d'administration n° D2020_029 du 5 mars 2020 relative au renouvellement du conseil d'administration fixant le nombre et la répartition des sièges de ses membres ;

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 19 juillet 2021 portant élection des membres des conseillers départementaux au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 23 septembre 2024 portant installation de M. Sylvain THIRIET, conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy, remplaçant de M. Stéphane HABLOT, démissionnaire ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de M. Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des maires et des présidents d'EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle du 22 septembre 2020 ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers et non officiers, des sapeurs-pompiers volontaires officiers et non officiers et des représentants des fonctionnaires territoriaux à la commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours du 22 septembre 2020 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est composé comme suit :

1) **Le préfet, ou son représentant, membre de droit ;**

2) **Dix-sept représentants du conseil départemental élus par l'assemblée départementale :**

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bernard BERTELLE , conseiller départemental du canton de Pont-à-Mousson	Mme Annie SILVESTRI , conseillère départementale du canton de Villerupt
M. Antony CAPS , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe	Mme Audrey BARDOT , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Neuves-Maisons
Mme Sylvie DUVAL , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Vandœuvre-lès-Nancy	M. Anthony PERRIN , conseiller départemental du canton de Nancy 2
M. Pascal SCHNEIDER , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Neuves-Maisons	Mme Catherine BOURSIER , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton d'Entre-Seille-et-Meurthe
M. Vincent HAMEN , vice-président du conseil départemental, conseiller départemental du canton de Longwy	M. Denis KIEFFER , conseiller départemental du canton du Meine au Saintois
M. Lionel ADAM , conseiller départemental du canton de Nancy 3	M. Sylvain THIRIET , conseiller départemental du canton de Vandœuvre-lès-Nancy
Mme Michèle PILOT , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Toul	Mme Sylvie BALON , conseillère départementale du canton de Longwy
M. Séverin LAMOTTE , conseiller départemental du canton du Val de Lorraine Sud	M. Emilien MARTIN-TRIFFANDIER , conseiller départemental du canton de Toul
Mme Jennifer BARREAU , conseillère départementale du canton de Pont-à-Mousson	Mme Marie-José AMAH , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Val de Lorraine Sud
M. Bruno TROMBINI , conseiller départemental du canton de Villerupt	Mme Silvana SILVANI , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton de Nancy 3
M. Serge DE CARLI , conseiller départemental du canton de Mont-Saint-Martin	Mme Caroline FIAT , conseillère départementale du canton de Jarny
Mme Rosemary LUPO , vice-présidente du conseil départemental, conseillère départementale du canton du Pays de Briey	Mme Monique POPLINEAU , conseillère départementale du canton de Mont Saint-Martin
M. Jean-Pierre DESSEIN , conseiller départemental du canton du Grand Couronné	Mme Sylvaine SCAGLIA , conseillère départementale du canton de Saint-Max
M. Éric PENSALFINI , conseiller départemental du canton de Saint-Max	Mme Valérie PAYEUR , conseillère départementale du canton de Baccarat
Mme Catherine KRIER , conseillère départementale du canton du Grand Couronné	M. Jean LOCTIN , conseiller départemental du canton Nord-Toulois
M. Michel MARCHAL , conseiller départemental du canton de Baccarat	M. Laurent GARCIA , conseiller départemental du canton de Laxou
Mme Alexandra HUGO , conseillère départementale du canton de Lunéville 1	Mme Nathalie ENGEL , conseillère départementale du canton de Laxou

3) Deux représentants des communes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Rose-Marie FALQUE, maire d'Azerailles	
M. Bernard MULLER, maire de Badonviller	

4) Six représentants des Etablissements publics de coopération intercommunale

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Bertrand KLING, vice-président de la métropole du Grand-Nancy	M. Éric DA CUNHA, vice-président de la métropole du Grand Nancy
Mme Murielle COLOMBO, conseillère communautaire de la métropole du Grand Nancy	Mme Martine BOCOUM, conseillère métropolitaine de la métropole du Grand Nancy
M. Bernard BURTE, vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson	M. Henri POIRSON, vice-président de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson
M. Gérard DIDELOT, vice-président de la communauté d'agglomération de Longwy	M. Christian LOMBARD, vice-président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences
M. Luc BINSINGER, vice-président de la communauté de communes du Sel-et-Vermois	M. Gérard WECKERING, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Colombey et du sud Toulais
M. Filipe PINHO, président de la communauté de communes de Moselle et Madon	M. Lionel RIVET, conseiller communautaire de la communauté de communes Terres Toulaises

5) Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

6) Deux sapeurs-pompiers officiers (un professionnel et un volontaire) :

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Commandant Geoffrey BAULIN	Capitaine Romain DIDIER

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Lieutenant Frédéric TANNEUR	

7) Deux sapeurs-pompiers non-officiers (un professionnel et un volontaire) :

PROFESSIONNELS :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Adjudant-chef Patrick JACQUOT	Sergent-chef Florian MILITCH

VOLONTAIRES :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Lieutenante Aurélie HIRTT	

8) Un représentant des personnels administratifs, techniques et spécialisés :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
M. Arnaud PEIFFER	Mme Emilie MARSAL

9) Le médecin-chef du service départemental d'incendie et de secours ou son représentant

10) Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2023-16 du 27 décembre 2023 fixant la composition du conseil d'administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

ARTICLE III :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE IV :

M. le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 22 octobre 2024

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle**


Bernard BERTELLE



ARRETE SDIS N° GSAF2024-13 ABROGEANT L'ARRETE N° GSAF2024-3 ET FIXANT LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU COMITE SOCIAL ET TERRITORIAL DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n° D2022_040 du 8 avril 2022 portant création de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail au sein du comité social territorial du SDIS et fixant le nombre de sièges à 6 titulaires et 6 suppléants pour chaque collègue ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'arrêté n° GSAF2023-16 du 27 décembre 2023 fixant la composition du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle ;

VU les listes des représentants titulaires et suppléants désignés par les organisations syndicales pour siéger au sein de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial du SDIS transmises les 10 et 17 janvier 2023 ;

- ARRETE -

ARTICLE I :

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial du SDIS de Meurthe-et-Moselle est composée comme suit :

1) Présidente : Mme Sylvie DUVAL, 2^{ème} vice-présidente du CASDIS

2) Représentants de l'établissement :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Mme Sylvie DUVAL (présidente)	M. Bernard BERTELLE
M. Antony CAPS	M. Vincent HAMEN
M. Bernard MULLER	M. Gérard WECKERING

M. Bruno TROMBINI	Mme Rosemary LUPO
M. Michel MARCHAL	Mme Valérie PAYEUR
Colonel Fabrice PAPE	Lieutenant-colonel Laurent JUILLERAT

3) Représentants du personnel :

<u>Organisations syndicales</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
SNSPP-PATS 54	M. Xavier LILLE	M. Paul DEGRANGE
AVENIR SECOURS	M. Romain DIDIER	M. François BERTEAU
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Patrick JACQUOT	M. Gilbert-Gilles WELTZ
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Valentin MARTET	Mme Sophie VAN-ASSCHE
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Florian MILITCH	M. Ludovic POIROT
SYNDICAT AUTONOME SPP/PATS 54	M. Cyrille PICART	M. Florent KOESSLER

4) Membres de droit à voix consultative :

- Le médecin du service de médecine préventive compétent ou son représentant,
- Le conseiller de prévention ou à défaut un assistant de prévention,
- L'agent chargé d'une fonction d'inspection.

5) Le chef du bureau départemental de Santé et Sécurité en Service en charge du secrétariat administratif de la formation spécialisée du comité ou son représentant.

ARTICLE II :

L'arrêté n° GSAF2024-3 du 16 février 2024 fixant la composition de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social territorial est abrogé.

ARTICLE III :


Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE IV :

Monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 22 octobre 2024

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de
Meurthe-et-Moselle


Bernard BERTELLE